

École Camille-Laurin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS – École Camille-Laurin 5 septembre 2024 – 18h15

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Camille-Laurin, tenue le 5 septembre 2024 à 18h15 au 8000, av. de l'Épée, Montréal.

PRÉSENTS :

Nargish Yeasmin

Amina Bougherara

Sarah Milis

Thierry Leblanc

Fatima Salak

Xavier Kronstrom Richard

Ariane Longpré-Lauzon

Camille Bellon

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La direction d'établissement, Éleine Rouleau-Girard, déclare l'assemblée ouverte. Il est 18h15.

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Nargish Yeasmin :

QUE Sarah Milis agisse à titre de président ou de présidente d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un ou d'une présidente d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
5. Constatation de la convocation de l'assemblée
6. Présentation de la capsule d'information sur les assemblées générales
7. Nomination d'un ou d'une présidente d'élections
8. Adoption de la procédure d'élection
9. Élections des membres parents au conseil d'établissement
10. Élections des parents substitués au conseil d'établissement

11. Élection du ou de la représentante au comité de parents
12. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents
13. Proposition de formation d'un organisme de participation des parents
14. Points d'information
15. Parole au public - *facultatif*
16. Varia – Points divers
17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Sarah Milis que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Sarah Milis:

QUE Nargish Yeasmin agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

5. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis par courriel en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

6. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE/CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7. NOMINATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT que Sarah Milis, actuelle présidente du conseil d'établissement, ne présentera pas sa candidature pour un prochain mandat,

IL EST PROPOSÉ par Nargish Yeasmin :

QUE Sarah Milis agisse à titre de président d'élections.

Adopté à l'unanimité.

8. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par Mme Sarah Milis de d'abord demander aux parents volontaires et intéressés.

Adopté à l'unanimité

9. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 5 postes en élection pour des mandats de 2 ans (1 année si l'enfant est en maternelle 5 ans);

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées (5);

Toutes les candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Dévoilement des résultats :

Ariane Longpré-Lauzon
Camille Bellon
Thierry Leblanc
Amina Bougherara
Xavier Kronstrom Richard

10. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 0 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées (0);

Aucun parent n'est élu substitut.

11. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées (1);

Reporté à la 1^{re} séance au Conseil d'établissement.

12. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée souhaite élire un substitut au représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées (0);

Aucun parent n'est élu substitut.

13. PROPOSITION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « **OPP** ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

Formation d'un OPP :

IL EST PROPOSÉ par les parents de ne pas former un OPP.

Adoptée à l'unanimité.

14. VARIA

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19 h.


Président ou présidente (direction, le cas échéant)


Directrice


Secrétaire d'assemblée